

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration

Mise à jour : 16.12.2022

Date d'édition : 04.01.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration

Identifiant unique de formulation : 3UYT-6YW2-6G0T-V1WT

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Le MD 555 est un nettoyant spécial non moussant pour les systèmes d'aspiration et leurs écoulements dans les cabinets dentaires.

##### Catégorie de produits [PC]

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France,

infodurrfr@duerrdental.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration

Mise à jour : 16.12.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 04.01.2023

### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

MD 555 contient acides organiques et inorganiques, agents de surface non-moussant, colorants et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

#### Composants dangereux

MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457026-42 ; N°CE : 201-069-1; N°CAS : 5949-29-1

Poids :  $\geq 20 - < 25$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

ACIDE PHOSPHORIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485924-24 ; N°CE : 231-633-2; N°CAS : 7664-38-2

Poids :  $\geq 15 - < 20$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318  
Limites de concentrations Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 25$  % • Skin Corr. 1B ; H314: C  $\geq 25$  % • Skin Corr. 1C ;  
spécifiques: H314: C  $\geq 25$  % • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 10$  % • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 10$  %

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2022  
**Date d'édition :** 04.01.2023  
**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

##### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### Pour les secouristes

###### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

##### Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration

Mise à jour : 16.12.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 04.01.2023

pas inspirer les vapeurs/aérosols.

### Mesures de protection

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2

Type de valeur limite (pays d'origine): STEL ( EC )

Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>

Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine): TWA ( EC )

Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>

Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( EC )

Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( EC )

Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )

Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( F )

Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

#### DNEL/DMEL

ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 0,73 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 2,92 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration

Mise à jour : 16.12.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 04.01.2023

Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>

### PNEC

MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Valeur seuil : 0,44 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur seuil : 0,044 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur seuil : 3,46 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Valeur seuil : 34,6 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Terre)

Valeur seuil : 33,1 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Valeur seuil : > 1000 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

##### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

#### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : rouge clair

Odeur : sans odour

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation : ( 1013 hPa ) Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : ( 1013 hPa ) env. 100 °C

Température de décomposition : ( 1013 hPa ) non applicable

Point éclair : non applicable

Température d'auto-inflammation : non applicable

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2022  
**Date d'édition :** 04.01.2023  
**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>				non applicable	
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>				non applicable	
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )			Aucune donnée disponible	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.		1,2	g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	<		3	%
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )			100	Pds %
<b>pH :</b>	( 20 °C / 50 g/l )			1,5 - 2,5	
<b>pH :</b>	( 20 °C / 100 g/l )	<		1	
<b>log P O/W :</b>				Aucune donnée disponible	
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	<		12	s
<b>Seuil olfactif :</b>				non applicable	DIN gobelet 4 mm
<b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>				0	Pds %
<b>Liquides comburants :</b>		Non applicable.			
<b>Propriétés explosives :</b>		Non applicable.			
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>		N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.			

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction exothermique avec des alcalis.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec des alcalis.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 ( ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1530 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 77-92-9 )
Voie d'exposition :	Par voie orale

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration

**Mise à jour :** 16.12.2022

**Version (Révision) :**

4.0.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 04.01.2023

Espèce : Rat  
Dose efficace : 9999,99 mg/kg

### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

En cas de contact avec les yeux: irritation.

### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Dermique  
Dose efficace : négligeable  
Paramètre : DL50 ( ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 2740 mg/kg

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)  
Dose efficace : négligeable  
Paramètre : DL50 ( ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 1,689 mg/l

## Corrosion

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration

Mise à jour : 16.12.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 04.01.2023

### Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2 )

Espèce : Poisson

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 3 - 3,5 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CLO ( ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2 )

Espèce : Poisson

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 100 - 1000 mg/l

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 ( ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : > 100 mg/l

Méthode : OCDE 202

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC0 ( MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1 )

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle

Dose efficace : 10000 mg/l

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

### Biodégradation

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Distribution

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Après utilisation conforme

##### Opérations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2022  
**Date d'édition :** 04.01.2023  
**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

contaminés doivent être traités comme la substance.

### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Concentré/quantités plus importantes: 20 01 14\* acides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

##### Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Commission European  
CED = Catalogue Européen des déchets  
CEN = Comité européen de normalisation

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2022  
**Date d'édition :** 04.01.2023  
**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

CL50 = Concentration léthale médiane  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  
CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone  
COV = Composés organiques volatils  
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)  
DL50 = Dose léthale médiane  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
IATA = Association international du transport aérien  
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP  
Mention H = Mention de danger SGH  
NE = Norme Européenne  
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONU = Nations Unies  
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)  
UE = Union Européenne  
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** MD 555 cleaner Nettoyant spécial pour des systèmes d'aspiration

**Mise à jour :** 16.12.2022

**Version (Révision) :**

4.0.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 04.01.2023

---

---